

SAINT-THURIEN, le 28 juin 2025

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 9 juillet 2025 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Initiation à la langue bretonne à l'école – année 2025-2026,
- 2°) Examen d'une demande de subvention 2025,
- 3°) Adhésion au SITC,
- 4°) Entrée au capital de la SPL « Destination Quimperlé les Rias »,
- 5°) Modification des durées d'amortissement,
- 6°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 4 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-huit juin, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Stéphane POIRIER et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Bruno JAFFRE (a donné pouvoir à Nicolas LE NAOUR), Michel CHARPENTIER (a donné pouvoir à Françoise GOLIES), Francine TAMIC (a donné pouvoir à Flore MEFORT) et Elodie PEINTUREAU (a donné pouvoir à Guillaume LOUVET).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

Objet : Service intercommunal de Travaux communaux et communautaires Convention du service commun

Par arrêté du Préfet du Finistère en date du 15 septembre 2016, la fusion du Syndicat Intercommunal de Travaux communaux avec Quimperlé communauté a été actée à compter du 1^{er} janvier 2017. Actuellement 13 communes sont adhérentes au service commun, géré par Quimperlé communauté.

Le Service Intercommunal de Travaux Communaux et Communautaires (SITC) est habilité à effectuer tous travaux de voirie, les réseaux divers, les petits travaux de maçonnerie que les communes et la communauté lui confient.

A compter du 1^{er} aout 2025, le périmètre du SITC est modifié, en raison de la demande d'adhésion de 2 nouvelles communes, Saint-Thurien et Bannalec. 15 communes seront ainsi adhérentes au service commun : Arzano, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan Sur Mer, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Riec Sur Bélon, Tréméven, Bannalec, Saint Thurien, ainsi que Quimperlé communauté.

La convention du service commun doit être modifiée en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion des communes de Bannalec et Saint Thurien au service commun,
- approuve la convention du service commun « service intercommunal de travaux communaux et communautaires » dont il a pris connaissance,
- autorise le Madame le Maire à signer ladite convention avec Quimperlé communauté, ainsi que tous documents afférents.

Fait à SAINT-THURIEN, le 10 juillet 2025
Le Maire,



Christine KERDRAON.